

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 2, Loi allouant des secours pour remédier au chômage, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Après 11 heures p.m., M. l'Orateur, ajourne la Chambre à 11.05 heures p.m. jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,

Orateur.

PROCES-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA
LE 21 GEORGE V

Il y a eu lecture de la loi allouant des secours pour remédier au chômage, présentée par M. Bennett, et l'Orateur a ordonné la première et la deuxième lecture de cette loi pour la prochaine séance de la Chambre. M. l'Orateur a également annoncé qu'il ajourne la Chambre à 11.05 heures p.m. jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.